



PIETRACORBARA

ARRÊTÉ n°2023-19 du 02 août 2023
Interdisant le stationnement sur la place d'Orneto

Le Maire de la Commune de Pietracorbara

Vu les articles du Code général de la Fonction Publique,

Vu les dispositions du Code de la Route et les circulaires ministérielles et préfectorales qui s'y rapportent,

Vu la demande en date du 24 mai 2023 par laquelle l'association PETRA VIVA, représentée par sa présidente Mme ANTONI Lucie, sollicite l'autorisation d'occuper la place d'Orneto 20233 Pietracorbara, afin d'y organiser la Fête des Fours le 09 août 2023,

Considérant que cette fête va poser un problème de stationnement sur la place d'Orneto.

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur la place d'Orneto, du 09 août 2023 à partir de 7h30 heures jusqu'au 10 août 2023 à 7 heures.

Article 2 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance des usagers par un affichage sur la place d'Orneto et à la mairie.

Article 3 : Par dérogation aux prescriptions de l'article 1, les voies sus énumérées pourront être utilisées par les véhicules des médecins, les ambulances, les véhicules de police ou des services de secours et de lutte contre les incendies.

Article 4 : Le Maire, le 1^{er} Adjoint et le commandant de la communauté de Brigade de gendarmerie de Brando et Luri sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

Monsieur le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de Brando
Mme ANTONI Lucie Association Petra Viva

Article 6 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication par affichage au lieu habituel de la mairie. Les actes sont consultables en mairie aux horaires habituels d'ouverture.

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le Tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

Pietracorbara, le 02 août 2023

Le Maire
BURRONI Alain

